

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Lambres-lez-Douai

Introduction

Dans le cadre des futures élections municipales, l'association DROIT d'VÉLO douaisis vous propose de participer à ce questionnaire.

L'objectif est de faire connaître vos intentions pour vous saisir au niveau local du plan national vélo et des leviers de la Loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 26 décembre 2019.

La mise en œuvre d'un véritable système vélo appartient à tous.

Vos réponses seront communiquées à nos adhérents, à la presse et dans les réseaux sociaux
Bien Cordialement

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Affecter un budget annuel entre 10 et 25 euros par habitant du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 1 fois par an.

Action n°4 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Mettre en place des bandes cyclables signalisées au sol dans les rues du centre : rue des Poilus, rue Faidherbe, rue Clemenceau, rue Gambetta, rue Jean-Jaurès, rue du Maréchal Leclerc, et dans les quartiers : rue de Douai, rue de la République, rue Gallieni, rue de la Paix

Aux carrefours avec stop, apposer la signalisation de "tourne à droite" pour les vélos

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Inciter à la pratique du vélo grâce à une signalétique vélo pour se rendre au centre ville de Douai (itinéraire par les bords de Scarpe) ou à Courchelettes par la rue Jules Dhaisne ou à Férin par la rue de la Paix.

Action n°7 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Passerelle Chemin des Fontinettes pour sécuriser la connexion avec le quartier des Censes et la direction Corbehem-Brebières

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. MJC, Centre social, salle Hennebois, Ecole de musique

Action n°10 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°11 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°13 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°14 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°15 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°16 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°17 :

Créer une "journée sans voiture". le mardi 22 septembre 2020

Une journée sans voiture vise à expérimenter dans le monde une journée de fermeture de la ville aux voitures. Cette journée est pour les piétons, les cyclistes et les transports en commun l'occasion de s'approprier l'espace urbain

Action n°18 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°19 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Dans le bulletin municipal